



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

# LA BAUQUETTE

N° 15 - SEPTEMBRE 2003







# LA BAUQUETTE

## LE MOT DU PRESIDENT.

Après un été caniculaire difficile à supporter pour bon nombre d'entre nous, nous voici engagés dans la période de la rentrée. C'est bien une nouvelle année qui commence, avec ses espoirs et ses incertitudes, tant sur le plan social qu'économique.

A notre niveau, c'est aussi une période de relance des différents dossiers. Vous trouverez dans ce numéro un dossier spécial concernant la nouvelle opération OPAH \* lancée dans notre canton.

Je ne puis que vous inviter à prendre contact avec Monsieur HARMANT de l'ARIM \*. Sans engagement de votre part, il pourra vous établir une estimation de vos travaux et vous indiquer également, et ce n'est pas le moins important, le montant des aides qui pourront vous être accordées. Que vous soyez propriétaire-bailleur ou occupant, n'hésitez pas, cette prestation est entièrement gratuite.

Dans un tout autre domaine, le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa réunion du 4 septembre dernier, de lancer la dernière phase d'études concernant le schéma directeur d'assainissement de nos Communes.

A l'issue de cette étude, chaque Commune disposera d'un plan définissant l'assainissement à retenir (individuel ou collectif) avec estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Il est à noter que cette étude, en soi nécessaire avant tous travaux, est aussi un préalable de l'Agence de Bassin pour l'attribution aux Communes des aides à l'investissement. Bonne rentrée à tous.

Etienne DEMULDER.

\* OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat  
- ARIM : Association de Restauration Immobilière.

*L'importance de l'actualité nous oblige à reporter au prochain numéro de La Bauquette notre article sur l'histoire du Pays de Stenay.*

*Si vous souhaitez insérer une information dans le prochain numéro de LA BAUQUETTE, déposez votre article au secrétariat de la CODECOM avant le 20 novembre.*

## SOMMAIRE DU N° 15.

**1 - Le mot du Président - En couverture ce mois-ci P'tit Monde rouvre ses portes.**

**2 - Journées du Patrimoine - Concert d'orgue.**

**3 à 6 - Spécial OPAH.**

**7 - Rappel des horaires de la déchetterie - L'ADSL arrive Le coin du patoisant - Marché de Noël.**

**8 - Maison des services.**

---

### EN COUVERTURE CE MOIS-CI : LES ANCIENS MOULINS DU PAYS DE STENAY.

---

Les Journées du Patrimoine qui se dérouleront les 20 et 21 septembre seront l'occasion de mettre en valeur le patrimoine spirituel du Pays de Stenay. Plusieurs lieux seront ouverts au public, qui se verra proposer des visites guidées (voir horaires en page 2). Une occasion de découvrir notre patrimoine local récemment restauré et de constater les efforts fournis par plusieurs communes pour le préserver.

1. Toile de Jean-François Nouviaire (église de Stenay).
2. L'Annonciation (église de Laneuville).
3. Toile de Jean-François Nouviaire (église de Stenay).
4. Retable de l'église de Brouennes.
5. Retable de l'église de Wiseppe.

---

### RÉOUVERTURE DE P'TIT MONDE.

P'tit Monde rouvre ses portes à la Résidence Vauban, entrée C, 2e étage, appartement 8. Activité du Centre Social et Culturel, P'tit Monde est ouvert à tous les enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent, le mercredi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 9h00 à 11h30. Nous reviendrons sur cette activité dans notre prochain numéro.

Directeur de la publication :  
Etienne DEMULDER  
Comité de rédaction :  
P. BECHER, F. THOMAS, Ph. VOLUER  
Tirage : 3000 ex. - Dépôt légal : septembre 2003.  
N°ISSN : 1620-636.

## L'A.D.S.L. ARRIVE.

On l'attendait, elle sera là le 29 septembre ! Les utilisateurs d'internet seront ravis d'apprendre que l'ADSL sera présentée officiellement au public le 29 septembre (salle des fêtes de Stenay). Ils pourront enfin accéder au réseau internet à haut débit et bénéficier d'autres avantages. Cependant, pour des raisons techniques, seules les communes distantes de moins de 6 km du central téléphonique de Stenay pourront être concernées. Il s'agit de Stenay, Laneuville, Mouzay, Baâlon, Martincourt, Cesse, Luzy, Inor et Beaufort.

## RAPPEL DES HORAIRES DE LA DECHETTERIE.

Monsieur Joly, responsable de la déchetterie, est présent aux horaires suivants (téléphone : 03 29 80 41 26) :

### EN HIVER (1/11 - 31/3)

Lundi : 9h30 - 12.30 et 13h30 - 17h30

Mercredi : idem

Samedi : 9h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

Dimanche : 9h00 - 12h00

### EN ETE (1/4 - 31/10)

Lundi : 9h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00

Mercredi : 9h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00

Samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Dimanche : 9h00 - 12h00

## MARCHÉ DE NOËL 2003.

L'Office de Tourisme prépare la 7<sup>e</sup> édition du Marché de Noël, qui se tiendra comme l'an dernier à la salle de spectacle. Les habitants du canton, qui sont prioritaires et qui souhaiteraient recevoir un dossier d'inscription, sont priés de s'adresser à l'Office de Tourisme avant le 15 octobre.



## LE COIN DU PATOISANT.

### On tue le pouché.

J'avans toujou aneçi no la manie de dère " niche coume un pouché ". Ça n'eume çï vra que ça ! Il est tout là dans son haran, ben rose, et vous rouhète ben dré aveu ses daise zeux malins. Le pôfe vera ne se doute mé fau qui va passer de vie à trépas. Le père Batiss, exécuteur des hautes œuvres, li passe eune longe à la patte de d'avant et le tère pas une oreille, et padri, un deuxième le fource à sorté en le terran pas la queue. Le vla parti au supplice dans un hurlement aigu au milieu d'un atroupema de gamins. J'en ai gardé un terrible souvenir ! Saigné à vif, le sang qui coulo dans le posson ! Ça me falliot pou. Et ensuite, rôté da la paille pour clore son martyr. Tanpis ! Un p'ti d'ebo d'oreille et de queue, même les cadots, c'éto un vrai régal pou les gamins. C'éto à sou qui en attraperaït un ; et pi, allongé sur le bîche, le vlà ouvert et la tri-paille au vent, et rin ne se perd. Il est eune bonne panne et au moins trois bons doigts de lard. Ça farait un reute bon sayen à mégi en tartine aveu eune miette de saïlle, rin de miou. Le dépeçage s'achève à la mageon ; les femmes épiautent les ougnons pou le boudin et il faut étou préparer la charbonnée pou les voisins. Aneu, tortou farant ripaille. Eune bonne grillarde, ça n'arrive mé tous les jours.

Célestin dit l'Tintin.

### On tue le cochon.

Nous avons toujours chez nous la manie de dire : " Sale comme un porc ! ". Ce n'est pas aussi vrai que cela. Il est là dans sa soue, bien rose, et il vous regarde bien droit avec ses deux yeux malins ; le pauvre ne se doute pas qu'il va passer de vie à trépas. Le père Baptiste, exécuteur des hautes œuvres, lui passe une longe à la patte de devant et le tire par une oreille ; derrière, un second le force à sortir en le tirant par la queue. Le voilà parti au supplice dans des hurlements aigus, au milieu des badauds et d'une troupe de gamins. J'en ai gardé un terrible souvenir. Saigné à vif, le sang coule dans un grand pot de grès - cela m'effraie un peu - et ensuite rôti dans la paille pour clore son martyr. Tant pis. Un petit bout d'oreille ou de queue grillée, et même les ongles, étaient un vrai régal pour les gamins. C'était à qui en attraperaït un. Et puis, allongé sur la table, le voilà ouvert, la tri-paille au vent. Rien ne se perd. Il a une bonne épaisseur de lard, cela fera un bon saïndoux à manger en tartine avec quelques grains de sel : rien de meilleur ! Le dépeçage s'achève à la maison. Les femmes épiluchent les oignons pour le boudin et préparent la charbonnée pour offrir aux voisins. Aujourd'hui, tout le monde fera ripaille. Une bonne grillade, quoi de meilleur, et ça n'arrive pas tous les jours.

## JOURNÉES DU PATRIMOINE 2003.

Cela fait plusieurs années qu'aucune animation d'importance n'avait été organisée dans une partie du Pays de Stenay pour présenter notre patrimoine au cours des journées nationales et européennes qui existent depuis vingt ans. Cette année, les acteurs locaux ont décidé d'ouvrir plusieurs monuments et d'y organiser des visites guidées autour de deux thèmes :

- 1 le Patrimoine spirituel méconnu (peintures des églises de Stenay et Laneuville, restaurées récemment, et sculptures de l'église de Halles),
- 1 les retables baroques des églises de Brouennes et Wiseppe.

JOUR	EGLISE DE	10h	11h	14h	16h
SAMEDI 20	STENAY				
	BROUENNES				
	WISEPPE				
DIMANCHE 21	LANEUVILLE				
	STENAY				
	BROUENNES				
	WISEPPE				
	LANEUVILLE				

D'autres visites seront également organisées dans le canton : à la salle du souvenir Saint-Dagobert II à Stenay et au four à pain (avec cuisson et vente de pain) à Laneuville...

## CONCERT D'ORGUE.

La restauration de l'orgue de l'église Saint-Grégoire de Stenay (buffet de 1716) vient de se terminer. Pour marquer ce " relevage ", et dans le cadre de la " Ballade des orgues " organisée par le Conseil Général, un concert gratuit sera donné le Samedi 4 Octobre à 20h30. C'est l'organiste parisien Eric Lebrun qui tiendra les orgues à cette occasion. Cette manifestation permettra d'entendre à nouveau le bel instrument stenaïen, aux jeux essentiellement romantiques.

On oublie aussi trop souvent que d'autres orgues, plus petits mais non dénués d'intérêt, existent encore dans certaines églises du Pays de Stenay : Pouilly (installé en 1958), Cesse (1924), Olizy (1931), Laneuville (vers 1930-1960). Plusieurs de ces modestes instruments, pourtant de qualité, sont actuellement plus ou moins " muets ", ou peu joués, ou peu entretenus. Mais ils constituent encore une part importante de notre patrimoine musical traditionnel. Par contre, les instruments qui se trouvaient jadis dans les églises de Wiseppe et Inor ont malheureusement disparu.





## SPECIAL OPAH

Après l'enquête menée en 2002, la Communauté de Communes lance cet automne son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le canton, en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, le Conseil Général de Meuse et la Région Lorraine. D'une durée de trois ans, elle se terminera fin 2006.

**Son objectif : aider les propriétaires à améliorer leur logement.**

L'OPAH concerne tous les propriétaires, qu'il s'agisse de propriétaires occupants, bailleurs ou de logements vacants. Pour cela, elle apporte des aides financières, principalement de l'ANAH mais également des aides de la Communauté de Communes. Sous réserve de remplir les conditions, ces aides peuvent se cumuler.

**Une équipe d'animation à votre service gratuitement**

Durant l'OPAH, la Communauté de Communes met en place une équipe d'animation, en l'occurrence l'ARIM Lorraine, en la personne de M. Jamiel HARMANT.

Avec lui, vous pouvez aborder toutes les questions que vous vous posez : conditions d'obtention et montant des aides, déroulement des dossiers, conseil sur les aspects techniques des projets, assistance dans le montage des dossiers.

Vous pouvez le rencontrer lors de ses permanences les 2ème et 4ème vendredis du mois de 9h30 à 13h00 à la Maison des Services à Stenay, ou lors de rendez-vous convenus avec lui.



### L'OPAH EN ... ... CHIFFRES

L'OPAH a pour objectif d'améliorer

- ▶▶▶▶ 85 logements de propriétaires occupants
- ▶▶▶▶ 90 logements locatifs
- ▶▶▶▶ 30 logements conventionnés
- ▶▶▶▶ 120 ravalements de façade

Tout financement confondu, elle va apporter **690.000€** d'aides sur le canton, soit **4.500.000 F**.



**Jamiel HARMANT**  
Responsable Agence  
ARIM Meuse

" En étant à votre écoute, je vous apporte les compétences de l'équipe Meuse de l'ARIM. De la conception de votre projet à son terme, nous serons à vos côtés pour vous informer, vous assister, vous seconder sur les aspects financiers, administratifs et techniques de votre dossier.  
**Votre Habitat, notre Projet.**"

**Renseignez-vous au 03 29 76 15 56**

## L'OPAH EN ... ... QUESTIONS -REponses

### SE RENSEIGNER

#### ▶▶▶▶ QUELS TRAVAUX ?

Les aides de l'OPAH, destinées à l'habitat ancien, couvrent de nombreux travaux, du moment qu'ils ne sont pas somptuaires, qu'ils ne relèvent pas de l'entretien courant et qu'ils sont réalisés par une entreprise du bâtiment. Elles peuvent financer un remplacement de chaudière comme une rénovation complète.

#### ▶▶▶▶ QUELLES CONDITIONS ?

Toutefois, des conditions existent pour obtenir ces aides et elles sont différentes selon si l'on est propriétaire occupant ou bailleur (voir en dernière page). Il y a aussi de nombreux cas particuliers.

#### ▶▶▶▶ ET POUR VOTRE CAS PERSONNEL ?

Le plus simple est donc de s'adresser au technicien de l'OPAH qui vous donnera une réponse adaptée à votre situation personnelle. Il peut aussi vous aider pour trouver d'autres financements : caisses de retraite, caisse d'allocations familiales, aides du Conseil Général, ...

Avec lui, vous avez accès à toute les informations qui vous concernent.



### REALISER SON DOSSIER

#### ▶▶▶▶ QUEL DOCUMENT FOURNIR ?

Pour constituer un dossier de prime, il y a des documents à fournir qui permettent de vérifier le statut du propriétaire et les travaux qu'il souhaite réaliser : devis d'entreprises, plans, déclaration de travaux, ...

Le technicien de l'OPAH vous en donne la liste, vous aide à les ressembler et à remplir les imprimés. Il vérifie que le dossier est complet.

#### ▶▶▶▶ QUAND DEMARRER LES TRAVAUX ?

Une fois que le dossier est déposé, il faut obtenir l'accord officiel de la subvention pour démarrer les travaux. Dans bien des cas, des dérogations sont accordées pour les commencer.

#### ▶▶▶▶ A QUAND LE VERSEMENT DES AIDES ?

Le paiement des subventions intervient toujours après la réalisation des travaux et avec la fourniture des factures définitives. Il y a des possibilités d'acomptes en cours de chantier. Tout dépend de sa durée et des sommes engagées. Il faut alors des factures intermédiaires.

## L'OPAH EN ... ... EXEMPLES

### Exemple 1

Ce couple de retraités souhaite faire installer le chauffage central au fuel dans son logement. Son revenu fiscal de référence étant de **10.989 €**, il est en dessous des plafonds de ressources de l'ANAH. Le coût des travaux est évalué à **8.400 €**.

Ces deux personnes pourront bénéficier d'une subvention de **1.592 €** ainsi que d'une aide de la CRAM de **2.340 €**. Elles auront ainsi **47%** de leurs dépenses couvertes par les aides.



### Exemple 2

Ce couple avec deux enfants à sa charge envisage de ravalier la façade et de refaire la toiture de sa résidence principale. Ces travaux s'élèvent à **12.600 €**. Avec un revenu fiscal de référence de **18.007 €**, il dépasse légèrement les plafonds de ressources de l'ANAH.

Néanmoins, des solutions lui sont proposées :

- ❖ une aide spéciale de la Communauté de Communes pour les propriétaires dépassant de moins de 10% les plafonds de ressources (**800 €**),
- ❖ l'aide communautaire pour le ravalement (**915 €**),
- ❖ deux prêts avantageux du Conseil Général (**1.800 €** au taux de 1,5%) et de la CAF (**2.134 €** au taux de 1%)

### Exemple 3

Il s'agit d'un immeuble en centre ville composé de trois logements et d'un commerce. Le propriétaire envisage la restructuration du bâtiment pour réaliser trois T3 et deux T2.

L'opération est relativement lourde puisqu'elle coûte **229.183 €**.

Le propriétaire a par ailleurs opté pour le conventionnement des ces logements (loyer maîtrisé et APL pour le locataire).

Dans ces conditions, il va obtenir **41%** de subventions, soit **86.472 €** :

- ❖ **68.202 €** de l'ANAH,
- ❖ **8.525 €** de la CODECOM au titre du conventionnement,
- ❖ **8.525 €** de la Région,
- ❖ **1.220 €** de prime au ravalement de façade.

Parallèlement, il aura recours à un emprunt sur 15 ans.

Au bilan, il devra rembourser chaque mois **1.107 €** pour une rentrée attendue de loyer de **1.330 €**



## L'OPAH EN ... ... PRATIQUE

Voici les grandes lignes des aides que vous pouvez obtenir. Pour plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter.

### AIDES DE L'ANAH

#### PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Conditions : logement construit depuis plus de 15 ans et destiné à l'habitation principale - conditions de ressources.  
Travaux : mise aux normes, confort, travaux spécifiques (handicapés, économie d'énergie).  
Montant : **20%** du montant H.T. des travaux plafonnés.

#### PROPRIETAIRES BAILLEURS

Conditions : sans conditions de ressources. Logement construit depuis plus de 15 ans et destiné à la location (engagement sur 10 ans). Logement dépourvu pour partie ou en totalité de confort.  
Montant : **20% à 40%** du montant H.T. des travaux plafonnés.

### Aides de la Région Lorraine, du Conseil Général de Meuse et de la Communauté de Communes

#### CAMPAGNE DE RAVALEMENT

Bénéficiaires : tout propriétaire privé (particulier, SCI, ...)  
Conditions : pas de conditions de ressources. Conditions liées au ravalement, dernier ravalement datant de plus de 10 ans.  
Montant : **25%** du montant des travaux - Aide plafonnée à **915 €**.

#### ABONDEMENT DES SUBVENTIONS ANAH BAILLEURS

Bénéficiaires : propriétaires bailleurs.  
Conditions : réalisation de logements conventionnés.  
Montant : **10% à 15%** du montant des travaux plafonnés selon la lourdeur des travaux.

#### PROPRIETAIRES OCCUPANTS HORS PLAFOND DE RESSOURCES

Bénéficiaires : propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'ANAH.  
Conditions : plafonds de ressources majorés.  
Montant : **10%** du montant des travaux plafonnés à **8.000 €**. Aide maximale de **800 €**.



### Demande d'Information et d'Assistance pour des travaux d'Amélioration dans un logement

Mr, Mme, Mlle, (Nom et Prénom) .....

Adresse actuelle (n°, rue, code postal et commune) .....

Téléphone ..... Préciser la période de la journée où nous pouvons vous joindre par téléphone .....

Adresse complète des travaux .....

Usage futur du logement à rénover :

Résidence principale,  Logement locatifs,  Résidence secondaire,  Location tourisme

Type de travaux prévus

Mise aux normes complètes,  Sanitaires,  Chauffage,  
 Couverture,  Menuiseries,  Electricité,  Ravalement,

Autre : .....

Attention : aucun financement possible pour des travaux en cours ou terminés



O.P.A.H.  
Communauté de  
Communes



ARIM Région Lorraine  
2bis, rue Lapique  
BP 85  
55002 BAR LE DUC CEDEX



**VOS RENDEZ-VOUS A LA MAISON DES SERVICES** : La Maison des services est une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination des services destinée à rapprocher les services publics et organismes chargés d'une mission de service public des habitants, afin de faciliter les démarches et accéder à toute information de la vie courante. Ainsi, selon votre demande, vous êtes directement informés sur place ou orientés vers le service adéquat parmi les suivants :

## POLE EMPLOI / FORMATION -

● **POINT EMPLOI ANPE** : tous les lundis, mardis et vendredis de 14h à 16h.



● **ANPE** : tous les mardis matin sur convocation, l'après midi de 14h à 16h en libre accès.

● **Offres d'emploi ANPE** : tous les jours en libre accès (actualisées le mardi).

● **ASSEDIC (Visioguichet)** : Tous les matins sauf le mardi, de 9h à 11h15.

● **Kiosque Information Jeunesse (" KIJ ")** : tous les jours, en libre accès.

● **Mission locale du nord meusien** : le mercredi de 13h30 à 17h,

sur rendez-vous au 03-29-86-25-26.

● **IRFA (Institut Régional de Formation pour Adultes)** : sur convocation.

● **Centre information et recrutement Armée de Terre** : le 1er mercredi du mois, de 14h à 16h.

● **Cellule recrutement 1er-2ème Régiment de Chasseurs** : le 4ème mercredi du mois, 14h à 16h30.

● **Bureau Armée de l'Air Information** : selon planning, un mercredi de 10h30 à 11h30.

● **Polygone** : sur convocation.

## POLE SOCIAL, RETRAITE, LOGEMENT

● **CPAM (" Maison de la Sécu ")** : le vendredi de 10h à 12h.

● **Borne de remise à jour carte " Vitale "** : tous les jours sauf le vendredi matin.

● **CRAM (service retraite)** : le 2ème mardi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous au 03-29-86-09-54

et le 4ème mardi du mois sans rendez-vous.

● **CICAS (retraites complémentaires)** : le 4ème mardi du mois de 9h30 à 11h30.

La permanence du 23 Septembre est annulée.

● **AGRR** : Le 1er mardi du mois de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 03 87 37 79 90.

● **Service social CRAM/CPAM** : le 3ème mardi du mois, 8h30 à 11h, sur RDV au 03-29-83-35-46.

● **Centr'aid (aide aux toxicomanes)** : Le 1er jeudi du mois de 14h à 17h et le 3e jeudi du mois de 13h30 à 16h.

● **ARIM (Agence de restauration immobilière)** : permanence suspendue ; renseignements au 03-29-76-15-56 (ARIM Bar-le-Duc).

● **CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)** : selon planning ; prendre rendez-vous à la Maison des Services.



## POLE VIE ASSOCIATIVE

● **Secrétariat " Familles rurales "** - association du canton de Stenay : le vendredi de 10h à 12h.

● **Etablissement d'écoute (" Familles rurales ")** : le mercredi de 15h à 17h.

● **AMATRAMI (Association meusienne d'accueil des travailleurs migrants)** : le mardi de 14h à 16h.

● **Polygone (Association d'accompagnement à la réinsertion sociale)** : sur convocation.



## POLE ACCES AU DROIT

● **CEDIFF (Information juridique en droit privé)** : le 3ème lundi et le 2e mardi du mois, de 14h à 17h.

● **Conciliateur de justice** : selon la demande (pas de date fixe).

● **Permanence juridique du CDAJ (avocat, notaire, huissier)** : 1 fois par semestre selon planning.

● **Défense des consommateurs (" Familles rurales " - canton de Stenay)** : 1er vendredi du mois, 11h à 12h.

*Pour toute information supplémentaire, pour connaître la date d'une permanence, contactez la Maison des services :*

*Résidence Vauban, 55700 Stenay - Tel. 03-29-80-26-81 / fax. 03-29-80-26-82 Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (le vendredi : 16h30)*

*Email : maison.des.services@wanadoo.fr*



